



# LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE après-2020

## Propositions législatives

*DG AGRI, unité E1*

*Réunions techniques Feader Occitanie, Montpellier 6 juin 2018*



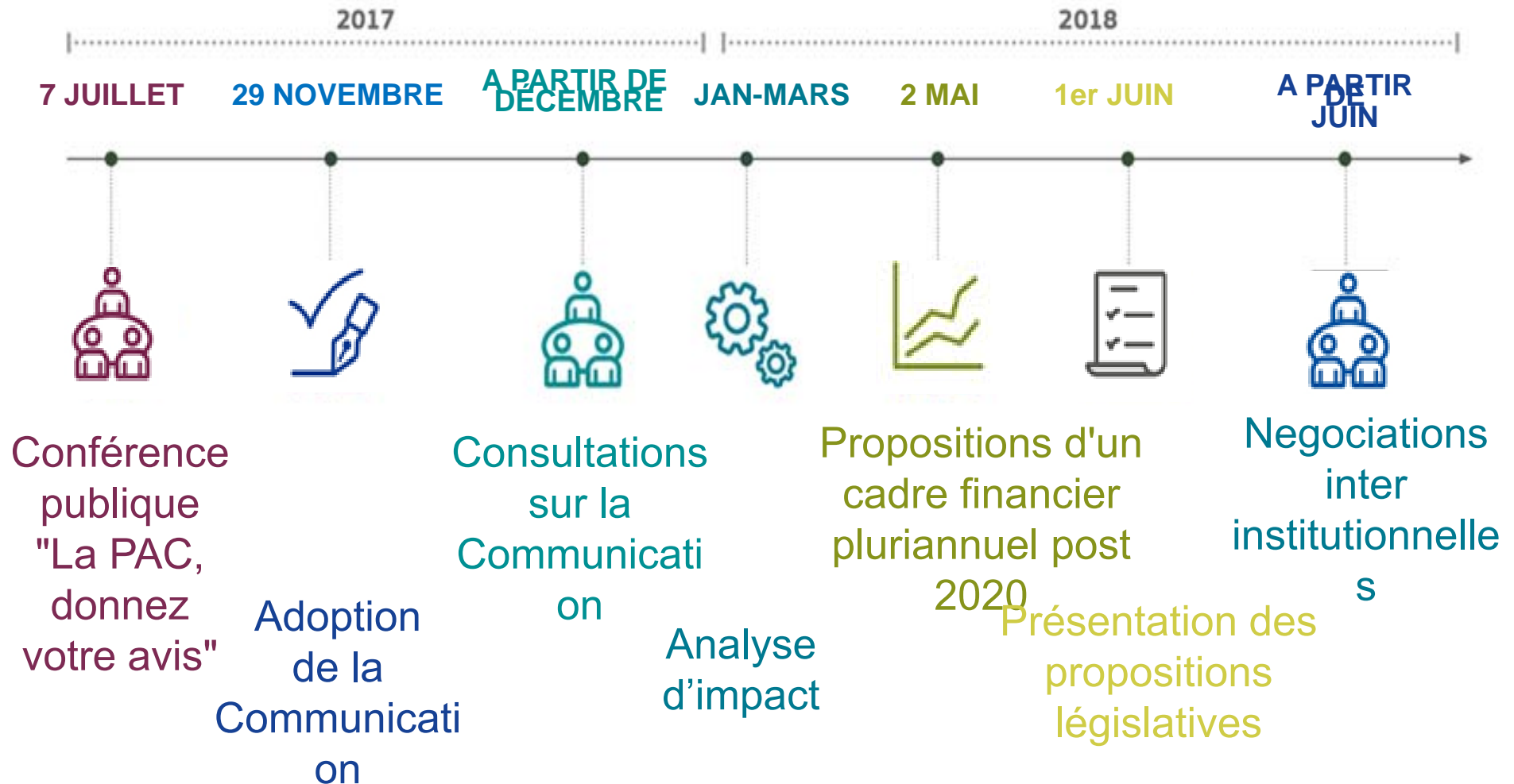
# PLAN

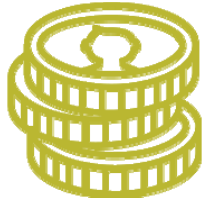
- 1. Le processus de la réforme et le cadre budgétaire*
- 2. Les éléments clefs*
- 3. Les propositions législatives*
- 4. Les prochaines étapes*

# 1. Le processus de la réforme et le cadre budgétaire



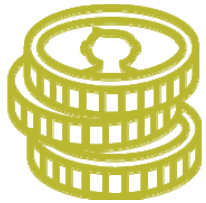
# VERS UNE NOUVELLE PAC APRÈS 2020





## BUDGET 2021-2027

- **Contexte budgétaire très difficile :**
  - Brexit : “12 milliards” par an !
  - Nouveaux défis (migration; sécurité, défense, etc.)
- **Budget total EU-27: 1 279 milliards €**
  - 1.114% du RNB EU-27
- **PAC : 365 milliards € pour EU-27 (en prix courants)**
  - - 5% pour la PAC
  - 2020-2027: 28.5% (UE-27)
  - 2014-2020: 37,6% (UE-28)
- **Horizon Europe : 10 milliards €**
  - Recherche et innovation
  - Alimentation, agriculture, DR et bio-économie



# PAC 2021-2027

(milliard €, prix courants)	PAC	Comments
<b>1er Pillier (FEAGA)</b>		
- <i>paiements directs</i>	265,2	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réduction de moins de 4%</li><li>▪ Davantage de convergence entre les EM</li></ul>
- <i>org. de marchés</i>	20,0	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réduction de moins que 4% pour tous les schémas avec "enveloppe" (exceptions: schémas écoles et apiculture)</li></ul>
<b>2ème Pillier (FEADER)</b>	78,8	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rééquilibrer le financement entre UE et les EM : taux de co-financement plus bas &lt; UE (en ligne avec les FESIs)</li></ul>

Possibilité de transferts

15% entre les 2 piliers /fonds

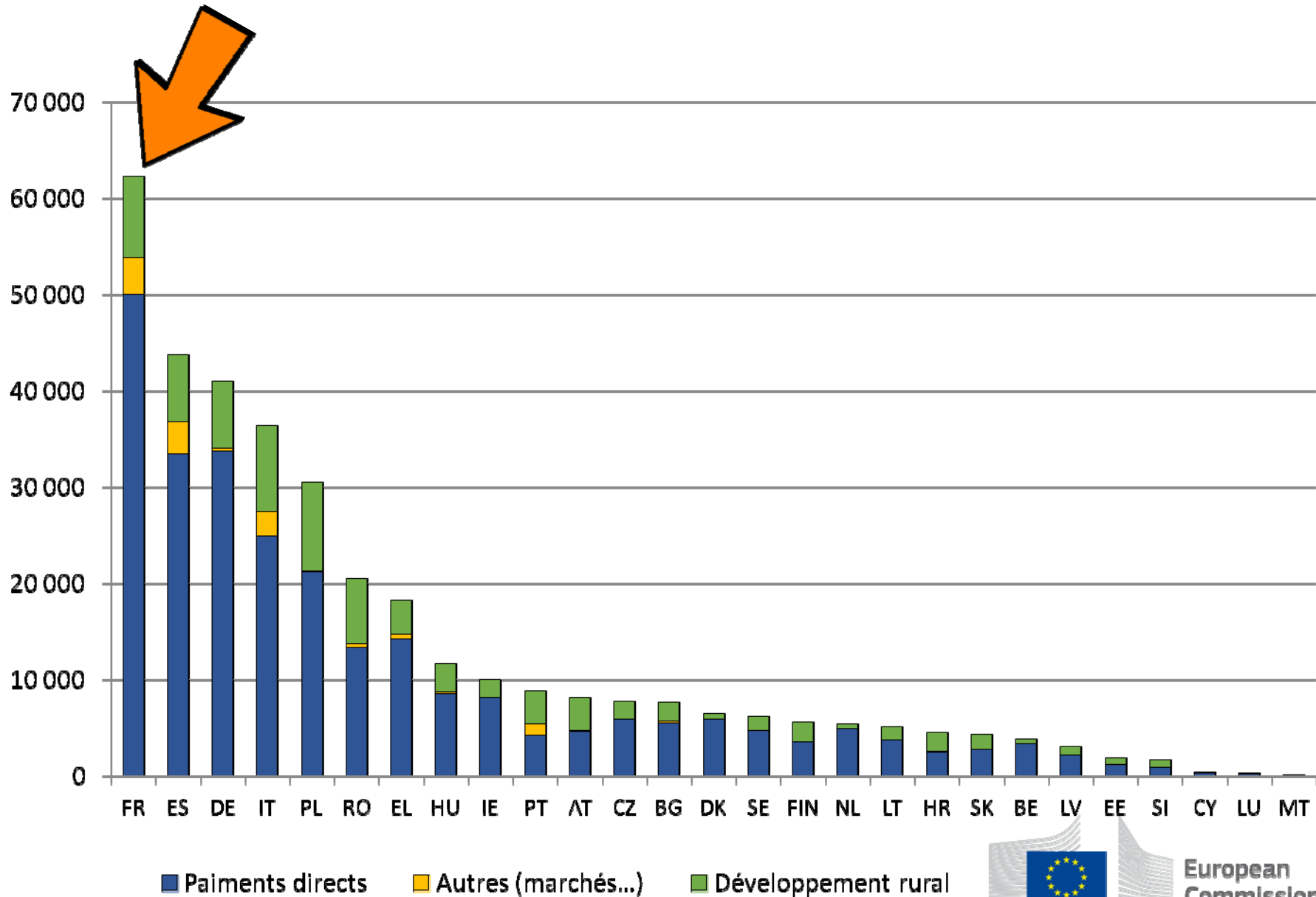
+

Du 1er pilier vers 2ème : 15% pour environnement/ climat

+ min. 2% des PD pour JA



# LE BUDGET DE LA PAC PAR ETAT MEMBRE



# 1. Les éléments clefs de la réforme





## ELEMENTS CLE DE LA PROPOSITION

- ▶ Un nouveau modèle de mise en œuvre axé sur une **subsidiarité** accrue pour les EM
- ▶ Un soutien plus **ciblé**, axé sur les résultats et la performance
- ▶ Une distribution plus **équitable** des paiements directs entre les États membres et les agriculteurs
- ▶ Une ambition relevée sur la protection **environnementale** et **l'action climatique**
- ▶ Une ambition intacte pour les **zones rurales** et accrue pour les jeunes agriculteurs/trices
- ▶ Une PAC **simplifiée** et **modernisée** pour répondre aux attentes de la société

## 2. Les propositions législatives

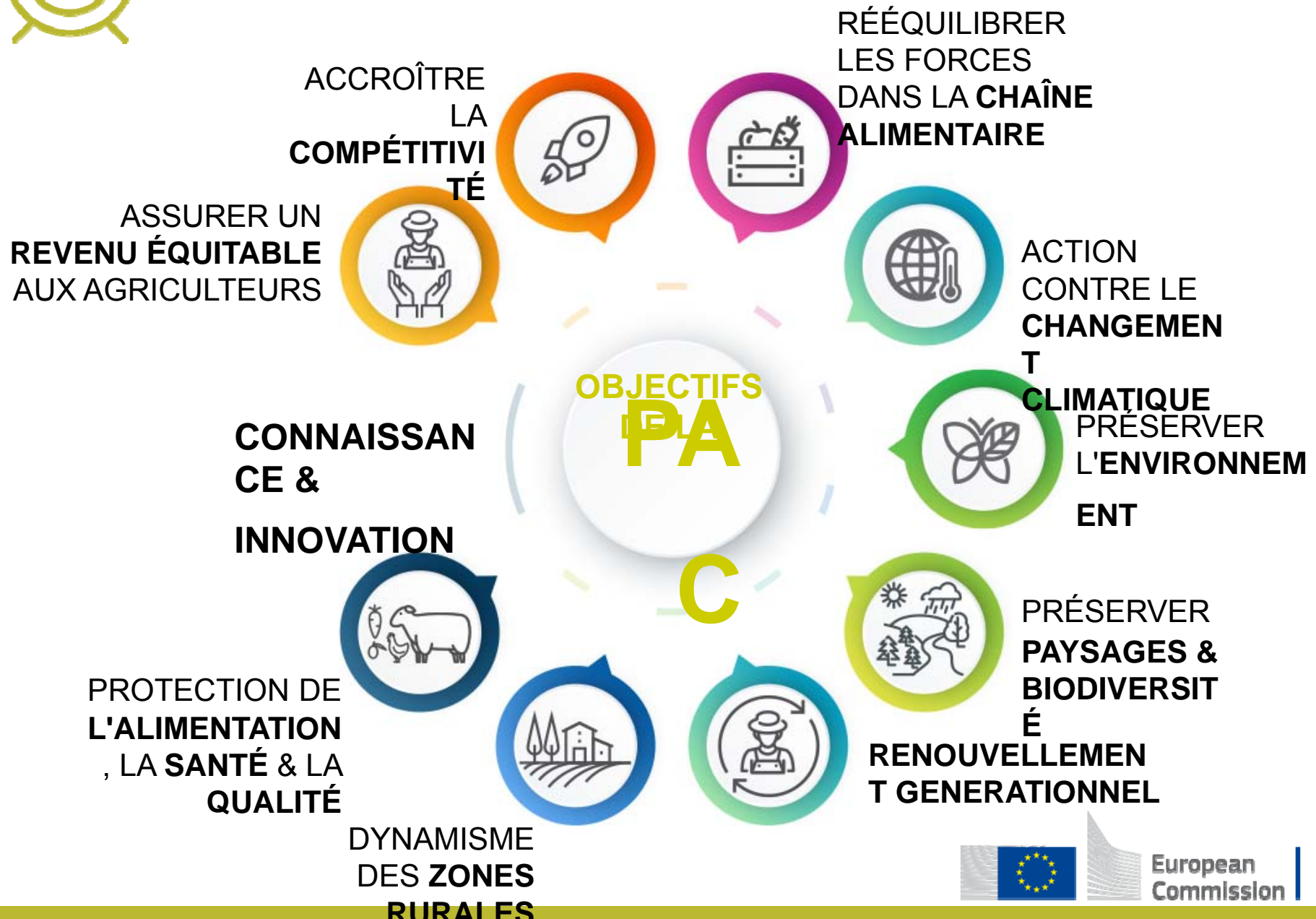


*La proposition présentée aujourd'hui répond à l'engagement pris par la Commission dans sa Communication sur « l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture », afin de moderniser et de simplifier la politique agricole commune; afin de mettre en oeuvre une réelle subsidiarité pour les États membres, afin qu'elles correspondent mieux à leurs circonstances particulières; afin de garantir un secteur agricole plus résilient en Europe; et pour accroître l'ambition environnementale et climatique de la PAC, y compris sa contribution à l'intégration des questions climatiques*

**M. Hogan, Commissaire à l'agriculture et le développement rural, 1er juin 2018**



# LES 9 OBJECTIFS COMMUNS



European  
Commission



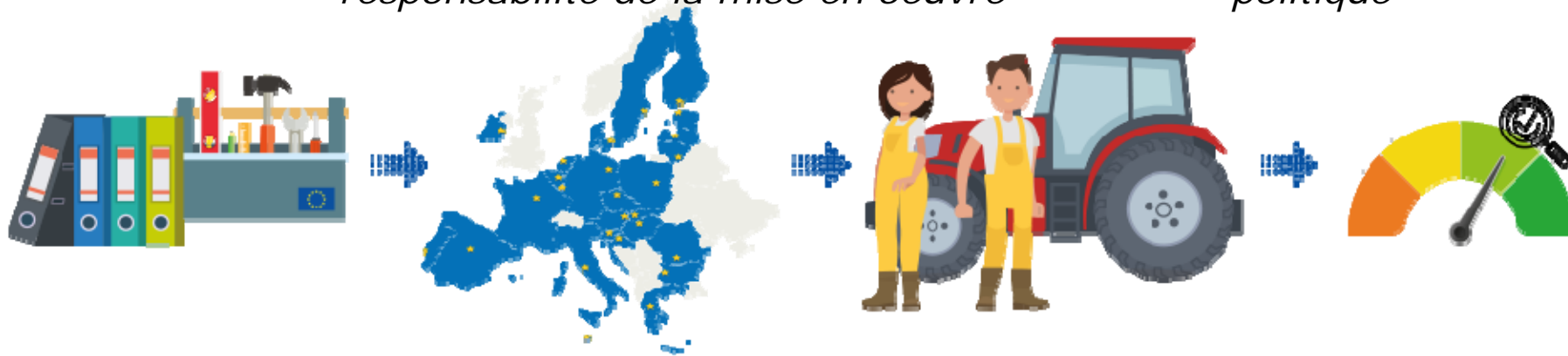
# UN NOUVEAU MODELE MISE EN OEUVRE

## Elaboration d'un plan stratégique national

*Identification des besoins, sélection des interventions adaptées et des cibles, responsabilité de la mise en oeuvre*

## Suivi annuel et pluri-annuel

*Rapport annuel sur la performance de la politique*



## Définition du cadre européen

*9 objectifs communs, types de mesures (interventions) possibles, indicateurs de suivi de la mise en oeuvre (realisations, résultats, impact)*

## Mise en œuvre mieux adaptée aux réalités locales

*Utilisation accrue des nouvelles technologies pour les contrôles*



# METTRE L'ACCENT SUR LA PERFORMANCE

*Approche pluriannuelle pour l'ensemble de la PAC*

**OBJECTIFS COMMUNS / INDICATEURS / TYPES D'INTERVENTIONS**

**Assurance**

*Apurement annuel des comptes*

Le lien entre les dépenses



Indicateurs de réalisation communs

Dépenses sans réalisations non éligibles

**Suivi**

*Évaluation des performances annuelles*

Vérification de l'état de  
en vue de la réalisation



Indicateurs communs de

Actions si progrès vers les cibles insuffisant

Suspensions paiements si actions non mises en oeuvre ou non efficaces

**Evaluation**

*Évaluation intermédiaire*

Évaluation des résultats par rapport aux objectifs



Indicateurs d'impact communs



European  
Commission



# LE RÉSULTAT : UNE PAC SIMPLIFIÉE

## DE NOUVELLES PERSPECTIVES

- Accent mis sur les **résultats** et la **performance** de l'action publique
- **Simplification** et **réduction** de la charge administrative = plan stratégique
- **Rationalisation** des mesures dans les deux piliers
- Cadre plus léger de mise en conformité

## POUR LES BÉNÉFICIAIRES

- **Règles** et dispositions plus **adaptées** à leur contexte
- Fin des **audits** de la Commission sur les bénéficiaires
- Utilisation de **technologies** plus rapides et plus automatiques et accomplissement des procédures administratives
- Accès à **conseil** et assistance pour les demandes d'aide

## POUR LES ADMINISTRATIONS

- **Stabilité** des **systèmes de gouvernance** (organismes payeurs, organismes de certification, SIGC)
- **Rationalisation** des exigences en matière de rapports

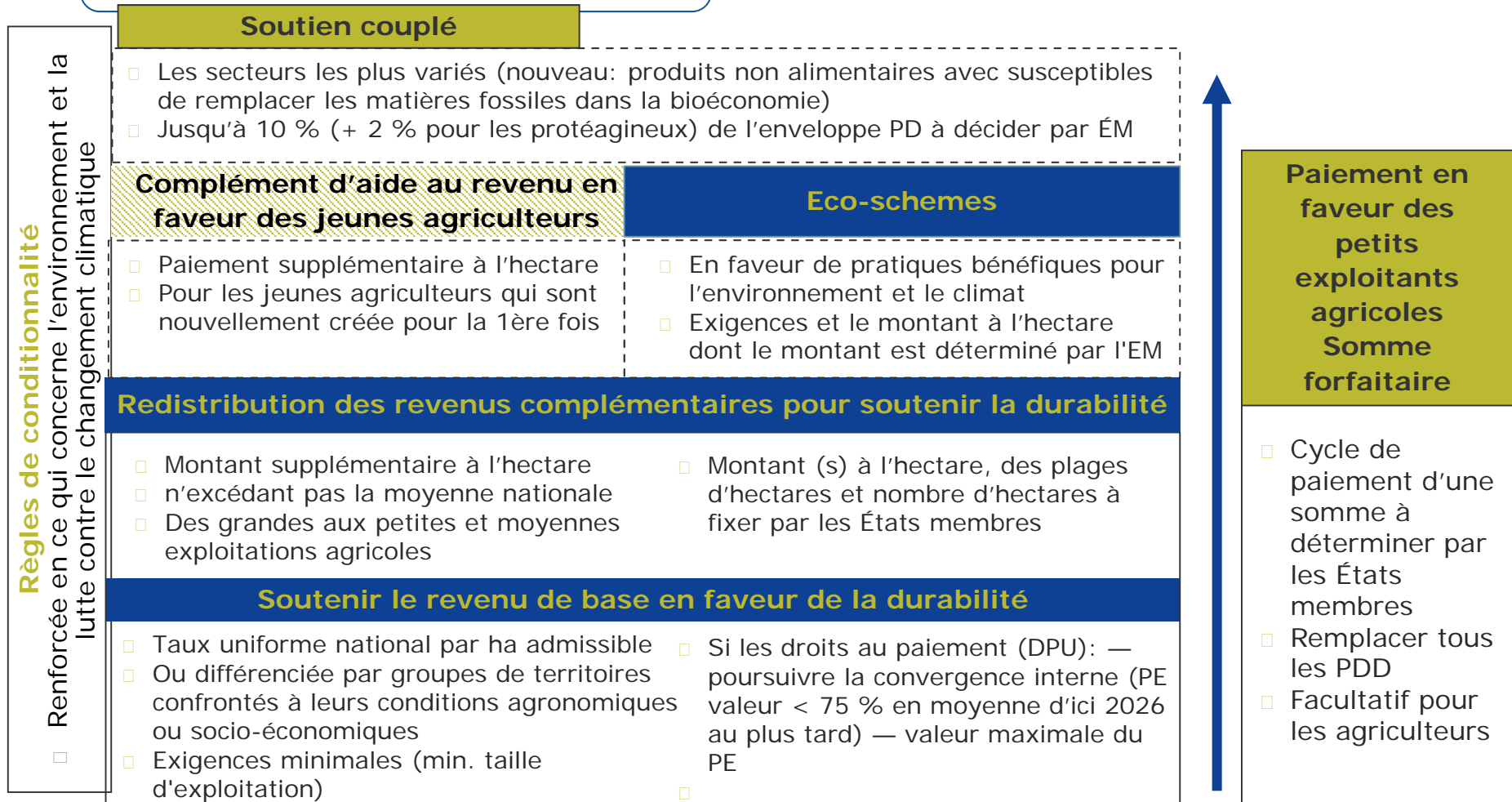


# PAIEMENTS DIRECTS

**Réduction de tous les paiements directs**  
Supérieure à 60 000 EUR et le plafonnement à 100 000



Vers DP (principalement à des fins de redistribution des revenus en faveur de la durabilité) et/ou vers le développement rural



- Cycle de paiement d'une somme à déterminer par les États membres
- Remplacer tous les PDD
- Facultatif pour les agriculteurs

**Définitions (par État membre):** véritables agriculteurs, jeunes agriculteurs, activité agricole, surface admissible au bénéfice de l'aide, surfaces agricoles (terres arables, cultures permanentes, prairies permanentes)



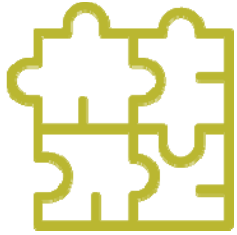


# UNE PAC PLUS ÉQUITABLE GRÂCE À UN MEILLEUR CIBLAGE DES AIDES

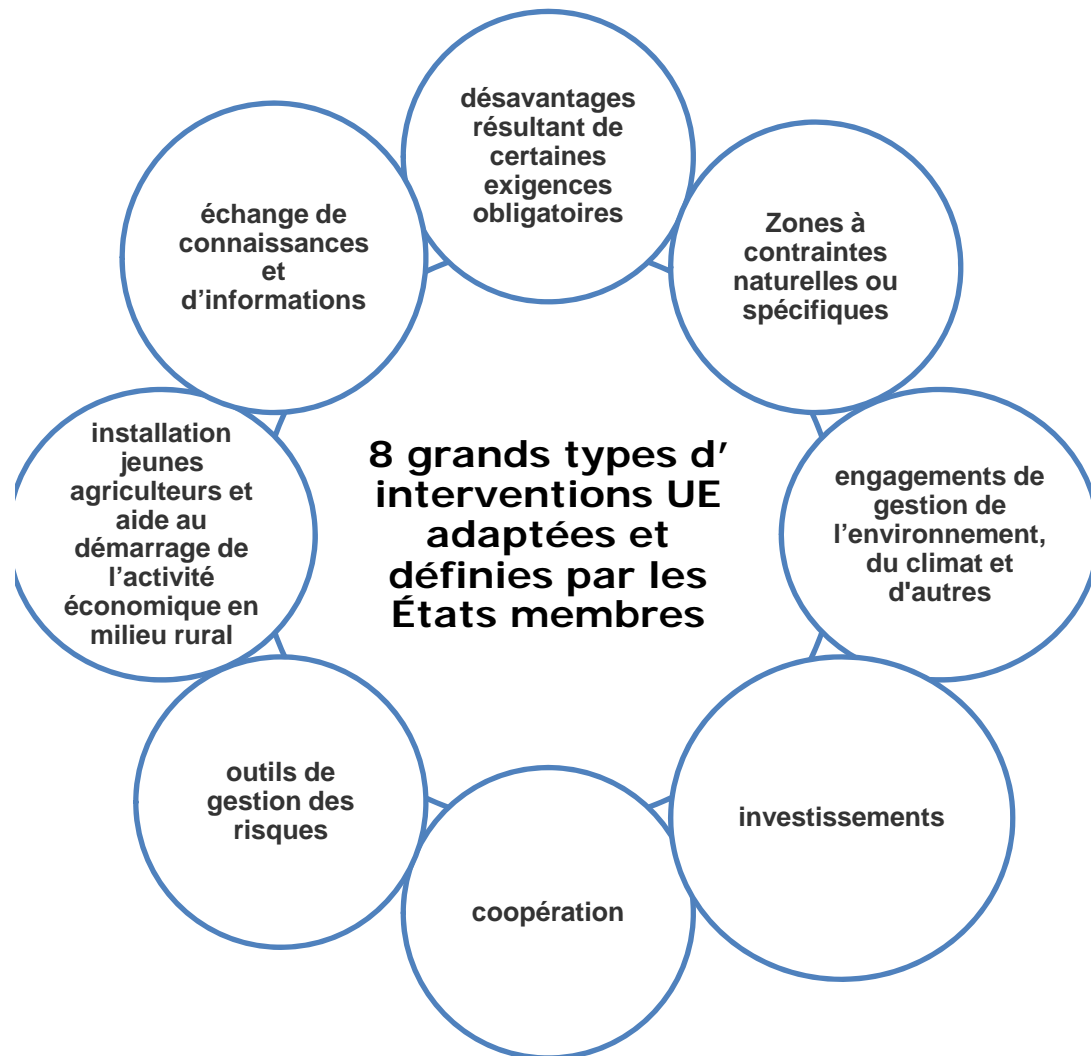
- Priorité au soutien aux **petites et moyennes exploitations** et aux **jeunes agriculteurs**:



- **Dégressivité des paiements directs** au-delà de 60,000 €/exploitation en tenant compte de l'emploi (coûts du travail)
  - et **plafonnement au-delà de 100.000 €/exploitation**
  - **Paiement redistributif** obligatoire
  - Minimum 2 % de l'enveloppe nationale paiements directs réservé pour les **jeunes agriculteurs**
  - "**convergence interne**" et entre EM
- Aides au revenu réservées aux "**véritables**" **agriculteurs** (à définir par l'EM)
  - **Soutien couplé** reste possible pour aider les secteur en difficulté à accroître leur compétitivité, leur viabilité et qualité



# L'AVENIR DES ZONES RURALES



Budget minimal sur la participation totale FEADER:

- **30 % pour les interventions concernant les trois objectifs environnementaux/ climatiques définis**
- **5 % pour Leader**

Programme obligatoire pour les **outils de gestion des risques**

Possibilité de **transferts budgétaires** en faveur de LIFE et Erasmus

## Elements clé

Le FEADER ne sera plus couvert par le règlement dispositions communes FESI

Possibilité d'utiliser des **instruments financiers** (y compris le fonds de roulement), également en **combinaison avec des subventions**

**Hausse** du montant maximal d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs (jusqu'à 100,000 EUR).





# GARANTIR UNE PLUS GRANDE AMBITION ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

Volontaire pour les agriculteurs

- Engagements agroenvironnementaux et/ou climatiques pour les agriculteurs et qui vont au-delà des exigences obligatoires

“Eco-schemes” pour soutenir et/ou inciter les agriculteurs à respecter des pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l’environnement, au-delà des exigences obligatoires

Obligatoire pour les agriculteurs

- Nouvelle **conditionalité** : renforcement des exigences auxquelles les agriculteurs doivent se conformer afin de garantir leur contribution à la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques ambitieux

**Nouvelles obligations** (préservation des sols riches en carbone grâce à la protection des zones humides et des tourbières, outil obligatoire de gestion des nutriments pour améliorer la qualité de l’eau, réduire les émissions d’ammoniac et de protoxyde d’azote niveaux; rotation des cultures — au lieu de la diversification des cultures)

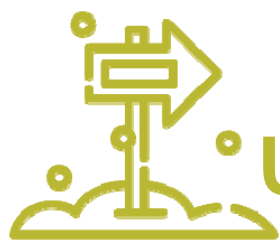


Garanties

- 30 % du financement du développement rural sera affecté spécifiquement aux actions environnementales, de climat et de biodiversité.

- Transfert possible de 15 % du premier pilier vers le deuxième pour financer spécifiquement des actions en faveur de l’environnement et du climat

# 3. Les prochaines étapes



# UN CALENDRIER AMBITIEUX

2018-2019	Débat au Parlement européen et au Conseil sur les propositions relatives à la PAC
Printemps 2019	Accord potentiel du prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027 par les chefs d'État et de gouvernement
Printemps 2019	L'éventuelle adoption de la prochaine PAC 2021-2027 par les colégislateurs
Mai 2019	Élections du Parlement européen
Été 2019	La nouvelle Commission européenne entrée en fonctions
2021	<b>Entrée en vigueur de la nouvelle PAC</b>

# MERCI !



## **Informations disponibles sur :**

- [https://ec.europa.eu/commission/publications/factsheets-long-term-budget-proposals\\_en](https://ec.europa.eu/commission/publications/factsheets-long-term-budget-proposals_en)
- [http://ec.europa.eu/budget/mff/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/budget/mff/index_en.cfm)
- [https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/future-common-agricultural-policy\\_en](https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/future-common-agricultural-policy_en)

© European Commission, 2018

Icon made by Skyclick (slide 25 & 26) and Freepik (slide 24 & 30) from [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

